

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

---

Division de la vérification et de l'évaluation

[ \* ] Il y a un astérisque quand des renseignements sensibles ont été enlevés aux termes de la *Loi sur l'accès à l'Information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Rapport annuel du  
dirigeant principal de la  
vérification  
2014-2015

---

## 1.0 Introduction

### 1.1 Sommaire des vérifications internes réalisées en 2014-2015

À titre de dirigeant principal de la vérification (DPV), je suis heureux d'annoncer les réalisations suivantes de la Division de la vérification et de l'évaluation (DVE) au Bureau du Conseil privé (BCP) qui ont été accomplies sous ma direction générale en 2014-2015. La DVE :

- a procédé à de vastes consultations, puis a élaboré et examiné soigneusement un Plan de vérification fondé sur les risques (PVFR) qui comprenait plus de projets à portée plus restreinte. Le Comité exécutif et le Comité de la vérification en ont discuté avant qu'il soit approuvé par la greffière;
- a achevé, dans le cadre d'un modèle de réalisation de projets adapté, trois projets qui étaient en cours au début de l'année, a entrepris et a achevé deux autres projets pendant l'année, et a lancé un autre projet à la fin de l'année qui prendra fin en 2015-2016. J'ai dû conclure des ententes spéciales en matière de ressourcement avec le DPV d'un autre ministère pour assurer l'achèvement d'un de ces projets à la suite du départ du gestionnaire de la vérification de la DVE;
- a surveillé la mise en œuvre des plans d'action de la direction découlant de vérifications antérieures pour s'assurer que les résultats de vérification entraînent des changements à valeur ajoutée au BCP;
- a appuyé le BCP dans la gestion d'un dossier concernant une plainte du Commissariat à l'information;
- a mis en œuvre 11 des 12 recommandations découlant de l'inspection des pratiques de la Division de la vérification et de l'évaluation du BCP en 2013-2014. La dernière recommandation a été mise en œuvre peu de temps après la fin de l'année;
- a conclu deux nouveaux contrats comportant des autorisations de tâches pour remplacer les deux accords contractuels de la DVE qui ont pris fin cette année;
- a fourni un soutien continu au Comité de vérification tout au long de l'année, y compris lors de chacune des quatre réunions qu'il a tenues cette année;

- a pourvu de nouveau les postes AS-06 et AS-03, assurant ainsi l'exécution des projets ou la prestation des services, et a lancé un processus de dotation à la fin de l'année afin de pourvoir le poste EC-06 vacant.

## **1.2 But et nature du rapport**

Je suis heureux de remettre mon Rapport annuel du dirigeant principal de la vérification de 2014-2015 au greffier du Conseil privé comme l'exige la Politique sur la vérification interne du Conseil du Trésor (CT). Ce sixième Rapport annuel du DPV informe le greffier sur le rendement de la fonction de vérification interne du BCP et sur la façon dont elle aide le BCP à atteindre ses objectifs. Il explique comment le BCP s'acquitte de ses responsabilités aux termes de la Politique sur la vérification interne du CT, de la *Directive sur la vérification interne au sein du gouvernement du Canada* et des *Normes relatives à la vérification interne au sein du gouvernement du Canada*<sup>1</sup> s'y rattachant.

Conformément à cet ensemble de politiques sur la vérification interne, mon rapport fournit des renseignements sur :

- l'indépendance, la compétence professionnelle, le rendement et les résultats de la fonction de vérification interne par rapport au plan de vérification interne, y compris l'utilisation des ressources et les leçons retenues;
- les résultats de notre Programme d'amélioration et d'assurance de la qualité, notamment la conformité de la vérification interne aux Normes relatives à la vérification interne au sein du gouvernement du Canada;
- les résultats du suivi de la mise en œuvre des plans d'action de la direction;
- un sommaire des constatations globales à la suite de la mise en œuvre du plan de vérification fondé sur les risques, y compris les mesures prises par la direction pour donner suite aux principales constatations.

## **1.3 Contexte**

Comme il est énoncé dans la Charte de vérification interne du BCP, la vérification interne au sein du gouvernement du Canada est une fonction d'évaluation professionnelle, indépendante et objective qui utilise une démarche rigoureuse et fondée sur des éléments probants, ayant pour but d'évaluer et d'améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance. La fonction de la vérification interne du BCP offre des services, dont la majorité sont des services d'assurance, qui ont pour but d'aider les

---

<sup>1</sup> Regroupées sous le nom d'ensemble de politiques sur la vérification interne.

décideurs du BCP à exercer une surveillance et un contrôle, et à appliquer une saine gestion des risques.

Les travaux de la fonction de vérification interne du BCP relèvent des responsabilités du DPV dans la Charte de vérification interne. Les principaux travaux consistent à établir et à exécuter un plan pluriannuel des missions de vérification interne du BCP fondé sur une évaluation des risques et axé principalement sur la prestation de services d'assurance. En tant que DPV, je veille au déploiement des ressources affectées aux vérifications internes de façon à exécuter le plan de vérification approuvé et à compléter les missions de vérification interne particulières dans les délais prescrits et à en faire rapport au Comité de vérification du BCP en temps opportun.

## **2.0 Déroulement de la vérification interne et aperçu des résultats**

### ***2.1 Indépendance et compétence de l'équipe de vérification***

L'indépendance de la fonction de vérification interne du BCP a été réaffirmée en avril 2013 quand le greffier a approuvé la nouvelle version de la Charte de vérification interne du BCP. Pour assurer le maintien de l'indépendance, le personnel de la fonction de vérification interne du BCP relève du DPV, lequel relève à son tour du greffier. La relation avec le DPV s'établit par l'entremise du sous-greffier du Conseil privé et secrétaire associé du Cabinet qui est membre interne du Comité de vérification du BCP et qui participe à des réunions bilatérales avec le DPV. Ce modèle a été présenté au BCP en 2010 par le contrôleur général du Canada.

La capacité de la fonction de vérification interne du BCP répond aux besoins du Ministère. La DVE est composée d'un responsable des vérifications internes et des évaluations de niveau EC-06 (poste actuellement vacant, mais dont la dotation est en cours), un gestionnaire de la vérification interne de niveau AS-06, une agente administrative et de la recherche de niveau AS-03.

Du point de vue de l'affectation des ressources, 2014-2015 a été une année de changement pour la DVE. [ \* ] vers la fin de l'exercice 2013-2014. Un processus de dotation non annoncé a donc été lancé immédiatement afin de pourvoir ce poste au plus tard en juin 2014. [ \* ]. Un processus de dotation annoncé a été mené et le poste a été pourvu au début de décembre (permettant ainsi un chevauchement pour faciliter le transfert des connaissances et la formation). [ \* ]. Un processus de dotation annoncé est en cours pour trouver un remplaçant.

Au cours de 2014-2015, la DVE a fait appel, au besoin, à des consultants qualifiés en vérification pour renforcer sa capacité interne. La DVE utilise ce modèle d'exploitation depuis sa création en 2007. Pour assurer la disponibilité du

soutien des entrepreneurs pour la durée de 2014-2015, la DVE a d'abord dû régler la question de l'expiration de deux contrats avec autorisation de tâches existants. La DVE a lancé un processus concurrentiel d'invitation à soumissionner qui a mené à la création de deux nouveaux contrats comportant des autorisations de tâches, avec deux nouveaux entrepreneurs. Ces nouveaux contrats donnent à nouveau plus de souplesse à la fonction de vérification interne de la DVE et renforcent l'effectif pour réaliser les projets énoncés dans le PVFR approuvé du BCP.

Les professionnels de la vérification de la DVE, tant à l'interne que de l'extérieur, possèdent individuellement et collectivement les connaissances, les habiletés, les compétences et les titres qu'exige l'exercice de leurs responsabilités. En 2014-2015, tous les professionnels de la vérification de la DVE possédaient des diplômes [ \* ] ou des titres de comptable ou de vérificateur professionnel reconnus en règle. Chaque membre du personnel de la DVE a également suivi un plan de formation qui lui permet d'assister à diverses activités de formation et de perfectionnement professionnel pendant l'année.

## ***2.2 Principales activités, livrables et progrès à l'égard du PVFR***

En ce qui a trait à l'élaboration du Plan de vérification fondé sur les risques du BCP, les consultations approfondies avec la haute direction et d'autres intervenants sont maintenant une norme du processus de planification annuelle. J'ai récemment complété ce processus de consultation et je suis maintenant prêt à soumettre l'ébauche du PVFR de 2015-2018 pour examen au Comité exécutif et au Comité de vérification du BCP.

Comme je l'ai mentionné dans mon dernier rapport annuel, la DVE a adapté son modèle d'exécution des projets en 2013-2014 afin de réaliser un plus grand nombre de projets dont la portée est restreinte. La DVE a continué d'exécuter des projets liés au PVFR selon ce modèle d'exécution en 2014-2015.

Au début de 2014-2015, la DVE a conclu sa Vérification de la gestion des technologies de l'information, sa Vérification de suivi de la gestion de la continuité des activités et sa Vérification de la passation des marchés. Bien que toutes ces vérifications aient été achevées au cours de l'année, la Vérification de la passation des marchés a été achevée en vertu d'un mécanisme de ressourcement spécial négocié avec le dirigeant principal de la vérification d'un autre ministère. Cette mesure a été nécessaire en raison du récent départ de l'ancien gestionnaire de la vérification (AS-06) de la DVE.

Au cours de l'année, la DVE a entrepris et a terminé la première Évaluation des risques de fraude et le premier Examen de suivi de la mise en œuvre des plans d'action de la direction du BCP. Vers la fin de l'année, la DVE a également entrepris la Vérification du contrôle interne en matière de rapports financiers. Cette vérification avait été retardée en raison d'une demande de la direction. La

DVE a aussi pris des mesures initiales afin de pouvoir entreprendre la Vérification de la transformation de la tenue de document juste avant la fin de l'année. Ces deux dernières vérifications seront achevées en 2015-2016 et seront abordées dans mon prochain Rapport annuel du DPV.

En plus de réaliser des projets, la DVE a également fourni des services de secrétariat complets au Comité de vérification du BCP pour les quatre réunions qu'il a tenues en 2014-2015.

Une activité supplémentaire à laquelle le DPV a consacré beaucoup de temps en 2014-2015 a été le travail réalisé à la suite d'une plainte du Commissariat à l'information au sujet des décisions d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP) portant sur la publication de rapports de vérification de nature délicate. Le DPV a consacré beaucoup de temps à collaborer étroitement avec des représentants des services juridiques, de l'AIPRP et des Opérations de la sécurité du BCP pour traiter les enjeux soulevés et régler ce dossier.

En résumé, alors qu'elle gérait les questions relatives au ressourcement en 2014-2015, la DVE a respecté la plupart de ses engagements liés au PVFR tout en soutenant le Comité de vérification et en travaillant sur d'autres activités et dossiers touchant la vérification. La DVE a tenu le Comité de vérification au courant des progrès réalisés. Vous trouverez ci-dessous des renseignements sur les projets réalisés au cours de l'année et leur valeur ajoutée pour le Ministère.

### 2.2.1 Vérification de la gestion des technologies de l'information (TI)

La présente vérification visait à assurer l'établissement et la gestion d'un cadre de contrôle efficace de la gestion des TI, et ce, pour satisfaire aux exigences opérationnelles du BCP et coordonner les exigences en TI de Services partagés Canada (SPC). Le rapport préliminaire, qui a été présenté pour la première fois à la réunion du Comité de vérification en février 2014, a été présenté de nouveau au Comité en décembre, et a été approuvé.

La vérification a permis de conclure que le cadre de contrôle de la gestion des TI du BCP a évolué depuis la création de SPC, mais que les documents de gouvernance doivent être mis à jour, et que bien que ce cadre ait soutenu les activités quotidiennes du BCP depuis la création de SPC, certains aspects du cadre doivent être améliorés.

Le rapport de vérification comportait sept recommandations. L'élaboration du Plan d'action de la direction (PAD) est toujours en cours, mais on prévoit qu'il sera présenté à la réunion du Comité de vérification à l'automne 2015. Une fois acceptés, le rapport de vérification et le PAD seront recommandés pour votre approbation.

---

### 2.2.2 Vérification de suivi de la gestion de la continuité des activités (GCA)

Cette vérification de suivi a été amorcée en 2013-2014 et a été achevée, présentée au Comité de vérification et approuvée par le greffier en 2014-2015. Elle évaluait l'efficacité des structures de gouvernance et des contrôles en place pour soutenir l'exécution du programme de GCA et assurer la prestation continue des fonctions essentielles du BCP en cas de perturbation.

La direction a élaboré et met actuellement en œuvre un PAD pour donner suite aux recommandations découlant de cette vérification. Après la mise en œuvre, le BCP devrait en recueillir les fruits, notamment une planification de GCA améliorée et mieux coordonnée, et de meilleurs renseignements pour les cadres supérieurs.

### 2.2.3 Vérification de la passation des marchés

Cette vérification a été amorcée en 2013-2014 et achevée en 2014-2015. Elle a été présentée au Comité de vérification et approuvée par la greffière en décembre 2014. La vérification a examiné les activités d'approvisionnement et de passation de marchés au BCP et a conclu que le BCP mène ces activités de façon équitable, ouverte et transparente conformément à toutes les exigences législatives et politiques en vigueur.

La vérification recommandait que le BCP revoie le mandat de son Comité d'examen des marchés (CEM) afin qu'il concorde avec les exigences et les tolérances au risque du BCP en matière de passation de marchés. En réponse, la direction a embauché des spécialistes de passation de marchés de l'extérieur qui ont réalisé l'examen du mandat du CEM. La direction travaille actuellement à mettre en œuvre les recommandations qui se trouvent dans le rapport de mobilisation de l'entreprise.

### 2.2.4 Examen de suivi de la mise en œuvre des plans d'action de la direction

Cet examen de suivi a été proposé et approuvé dans le dernier PVFR afin de garantir que les PAD élaborés à la suite des recommandations des missions de vérification interne et d'examen soient mis en œuvre de façon efficace. Ce projet, lancé et achevé en 2014-2015, a été présenté au Comité de vérification et approuvé par la greffière en décembre 2014.

Aux fins de cet examen, un plan d'action de la direction a été défini comme des mesures prises à la suite d'une recommandation particulière approuvée découlant de la vérification. Dans le cadre d'une approche fondée sur le risque, sept PAD particuliers ont été choisis aux fins d'essai. L'examen a conclu que les sept PAD ont été mis en œuvre efficacement et ont mené à plusieurs améliorations dans divers secteurs du Ministère. L'examen a révélé que certains renseignements utilisés dans le cadre du rapport sur la mise en œuvre des PAD traitent des mesures à prendre plutôt que des mesures prises et qu'il faut un

examen plus approfondi des mises à jour des PAD présentés au Comité de vérification. Je prends des mesures pour améliorer cet aspect du soutien de la DVE envers le Comité de vérification.

### 2.2.5 Évaluation des risques de fraude

L'inspection de 2013-2014 des pratiques de la fonction de vérification interne du BCP comprenait des recommandations relativement à la fraude et à la gestion de la fraude au BCP. Bien que les recommandations aient été mises en œuvre, le DPV a également proposé et reçu un mandat de réaliser une évaluation des risques de fraude (ERF) au BCP. Cette ERF a été entreprise et achevée en 2014-2015. Elle compare les contrôles du BCP pour contrer la fraude par rapport à un modèle de gestion de la fraude de l'Association des examinateurs certifiés de fraude. En utilisant ce modèle, l'ERF a conclu que la direction avait établi un bon cadre de contrôles internes de haut niveau qui, dans son ensemble, aide à atténuer le risque de fraude, à prévenir et à détecter les actes répréhensibles ainsi qu'à donner suite aux allégations connexes. Avec un tel cadre en place, le risque résiduel de fraude significative au BCP est jugé faible.

Une autre retombée de l'ERF est que le BCP a maintenant un seul document qui renferme tous les renseignements sur les contrôles de gestion de la fraude du BCP. Cela devrait s'avérer utile à l'avenir. Lorsque le Comité de la vérification a accepté le rapport de l'ERF, il a recommandé que l'ERF soit répétée tous les trois ou quatre ans pour s'assurer que les contrôles pour contrer la fraude continuent d'atténuer les risques au BCP. Par conséquent, je proposerai un projet d'ERF en temps opportun dans les prochains PVFR.

### 2.2.6 Vérification du contrôle interne en matière de rapports financiers

Comme il a été mentionné précédemment, la DVE a également entrepris la Vérification du contrôle interne en matière de rapports financiers durant la seconde moitié de l'année. Même si elle a été retardée en raison d'une demande de la direction, la vérification était bien entamée à la fin de l'année. Je vous communiquerai des détails supplémentaires sur cette vérification dans mon prochain Rapport annuel du DPV.

## **2.3 Suivi de la mise en œuvre des plans d'action de la direction**

La mise en œuvre des plans d'action de la direction constitue un aspect important du cycle de vérification interne et une composante clé de la valeur ajoutée que le BCP obtient de sa fonction de vérification interne et du Comité de vérification. Il y a plusieurs années, le BCP a instauré un processus de rapport volontaire pour surveiller la mise en œuvre des plans d'action. Ce processus prévoyait le dépôt d'un rapport au Comité de la vérification par les cadres supérieurs responsables de chaque plan d'action. Dans le cadre de ce processus, la DVE distribue un modèle de rapport normalisé qui doit être rempli par le ou les cadres supérieurs responsables du BCP. Les modèles remplis sont



retournés à la DVE qui évalue ensuite les progrès rapportés et relève tous les problèmes en fonction de l'information reçue. La DVE informe la direction des résultats de cette évaluation et de tout problème relevé. Si des problèmes sont relevés, la DVE consulte les personnes qui ont rempli le modèle. Comme il a été mentionné précédemment, la DVE exige un examen approfondi des mises à jour des PAD présentés au Comité de vérification pour veiller à ce que seules les mesures prises (plutôt que les mesures à prendre) soient considérées lors de l'évaluation des progrès dans la mise en œuvre des PAD.

Après les consultations, les renseignements fournis et l'évaluation de ces renseignements par la DVE, y compris tous les problèmes relevés, sont consignés dans le modèle de rapport. La DVE informe les gestionnaires des rapports du contenu entier des modèles remplis, notamment l'évaluation de la DVE et les commentaires, et les modèles remplis définitifs sont ensuite soumis au Comité de vérification.

La DVE et le Comité de vérification ont suivi ce processus tout au long de l'exercice 2014-2015. Au début de l'année, des mesures étaient en cours pour huit recommandations de la vérification interne. Les vérifications achevées en 2014-2015 ont mené à cinq autres recommandations, portant le total à treize. Dans le dernier rapport soumis au Comité de vérification, il était indiqué que six de ces recommandations avaient été mises en œuvre et que les sept autres allaient l'être d'ici la fin de l'année. Cela ne comprend pas les recommandations découlant de la Vérification de la gestion des TI de 2013.

L'attention continue accordée à la mise en œuvre des PAD démontre que la direction prend les mesures nécessaires pour améliorer la situation du BCP en réponse aux rapports de vérification interne. Du point de vue de la DVE, il s'agit là d'une indication de la valeur ajoutée que la fonction de vérification interne du BCP apporte au Ministère. La DVE continuera de suivre la mise en œuvre des recommandations de la vérification et de transmettre ces renseignements au Comité de vérification.

## **2.4 Programme d'assurance et d'amélioration de la qualité**

Le Programme d'assurance et d'amélioration de la qualité (PAAQ) permet à des parties indépendantes d'évaluer la conformité de la fonction de vérification interne aux *Normes de vérification interne du gouvernement du Canada*, y compris au *Cadre de référence internationale des pratiques professionnelles* de l'Institut des vérificateurs internes. Le PAAQ évalue l'efficacité et l'efficacité de la fonction de vérification interne et détermine des possibilités d'amélioration. Lors d'une inspection des pratiques de la fonction de vérification interne, le PAAQ est évalué par des parties externes. Les administrateurs généraux doivent s'assurer qu'une inspection des pratiques de la fonction de vérification interne de leur ministère est réalisée par un évaluateur indépendant compétent au moins une fois tous les cinq ans.

La fonction de vérification interne du BCP a été assujettie à sa première inspection des pratiques en 2013-2014. L'inspection a révélé que la fonction de vérification interne du BCP est de manière générale conforme aux douze normes du *Cadre international de pratique professionnelle de l'IIA* et aux quatre domaines du BCG qui ont été évalués. Le rapport a également présenté douze points à améliorer pour tirer parti des fondements déjà en place. La DVE et le BCP ont accepté ces recommandations et ont élaboré un plan d'action pour y donner suite. Leur mise en œuvre est supervisée par le Comité de vérification.

Je suis heureux de vous annoncer que cinq des douze recommandations avaient été entièrement mises en œuvre au début de 2014-2015, et que seulement une des recommandations n'avait pas été entièrement mise en œuvre à la fin de l'année. La dernière recommandation a été mise en œuvre au début de 2015-2016 lorsque le DPV a signé l'Instrument de responsabilité en tenue de documents de la DVE conformément à la Stratégie de transformation de la tenue de documents du Ministère. Collectivement, les mesures prises pour répondre aux douze recommandations découlant de l'inspection des pratiques ont aidé la DVE à améliorer ses activités, sa documentation et sa tenue de documents.

### **3.0 Vérification interne au BCP : 2015-2016 et exercices suivants**

Comme il a été mentionné précédemment, la DVE effectue actuellement deux vérifications qui étaient en cours à la fin de 2014-2015. La DVE continue également de suivre la mise en œuvre des plans d'action de la direction et d'offrir des services de secrétariat au Comité de vérification. Le DPV travaille actuellement à faire approuver l'ébauche du Plan de vérification fondé sur les risques de 2015-2018 en collaboration avec le Comité exécutif et le Comité de vérification. Une fois ce processus d'autorisation terminé, le PVFR sera soumis au greffier pour approbation officielle. En 2015-2016 et dans les années à venir, si elle réussit à pourvoir le poste EC-06 vacant, la DVE continuera d'exécuter les vérifications et les autres projets décrits dans le PVFR approuvé.

### **4.0 Conclusion**

Du point de vue de l'affectation des ressources, l'exercice 2014-2015 a été une année de changement pour la Division de la vérification et de l'évaluation du BCP. Deux des trois postes de la DVE qui appuient le DPV ont été pourvus, et un processus est en cours afin de pourvoir le poste EC-06 vacant depuis peu à la DVE.

En 2014-2015, la DVE a achevé la mise en œuvre de toutes les recommandations en suspens, à une exception près, découlant de l'inspection des pratiques réalisée en 2013-2014. De plus, 2014-2015 était la deuxième

année au cours de laquelle les projets de la DVE ont été réalisés conformément à son nouveau modèle de prestation de services (p. ex. un plus grand nombre de projets à portée restreinte réalisés dans des délais plus courts).

Dans ce contexte, je suis heureux de vous annoncer que la DVE a réussi, en étroite collaboration avec le Comité de vérification et les cadres supérieurs du Ministère, à réaliser la grande majorité de ses engagements de l'année liés aux projets. Trois projets qui étaient en cours au début de l'année ont été achevés pendant l'année, deux autres projets ont été entrepris et achevés pendant l'année, et deux autres projets ont été entrepris vers la fin de l'année. Ces deux projets seront achevés en 2015-2016. La DVE a également appuyé le Ministère en soutenant le Comité de vérification et en s'impliquant dans d'autres activités et dossiers liés à la vérification.

Pour ce qui est de l'avenir, je suis persuadé que les mesures en cours mèneront bientôt à la dotation du poste EC-06 vacant, et que la DVE achèvera les deux projets en cours en 2015-2016. Je crois aussi que, selon les décisions prises relativement au PVFR provisoire qui sera bientôt autorisé, la DVE continuera à réaliser ses engagements en matière de projets au cours de l'exercice 2015-2016 et des exercices suivants.